



Déclaration de la FSU au CDEN du 14 novembre 2016

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Ce CDEN se déroule à un horaire particulier. Nous avons été surpris à la réception du courriel du calendrier des instances paritaires à la fois par la date et par l'horaire de la réunion du CDEN, fixée au vendredi 4 novembre à 16h30. Aussi, nous avons demandé par un courrier intersyndical de bien vouloir changer la date et l'horaire de cette réunion. En effet, nous considérons qu'il n'est pas possible d'être convoqué quasiment hors du temps de travail. La date du 4 novembre est une date retenue par de nombreuses écoles pour la première réunion du conseil d'école de cette année scolaire à laquelle doivent participer les membres du CDEN relevant du 1er degré. Enfin, compte tenu de la durée habituelle de cette instance, la faire débuter à 16h30 au lieu de 14h30, impose des horaires de travail pour les personnels administratifs, comme pour les représentants des personnels, qui seraient inconvenants. Nous siégeons aujourd'hui à cet horaire peu adapté et renouvelons notre demande d'avancer pour les prochaines fois l'horaire de réunion.

Des Professeurs des écoles en stage de formation DEPS 2016-2017 à l'Institut de Psychologie Paris Descartes nous ont interpellé quand à la poursuite de leur formation. Voici leur courrier :

« La formation actuelle préparant au diplôme d'état de psychologue scolaire (DEPS) de 2016-2017 à L'institut de Psychologie Paris Descartes, Université Sorbonne Paris Cité (SPC) est menacée. En effet, elle subit actuellement de graves difficultés sur le plan de l'organisation administrative et pédagogique. Suite au départ de la responsable pédagogique de la formation en septembre 2016 pour occuper un poste de maître de conférences dans un autre Etablissement, ce poste est resté vacant malgré les demandes répétées et adressées depuis début juin 2016 aux instances concernées (présidences de Paris Sorbonne et Paris Descartes ainsi qu'à la direction de l'ESPE Paris et plus récemment à la DEGESCO).

D'autre part, la secrétaire qui occupe le poste de secrétariat (mi-temps contractuel) budgétisé par convention entre le ministère de l'Education Nationale et l'Université Paris Descartes a reçu un courrier en recommandé avec accusé de réception l'informant sans autre explication de la fin de son contrat le 31 décembre 2016.

Dans ces conditions, sans solution rapide avant la fin de l'année 2016, le directeur de la formation nous informe que la formation s'interrompra en plein milieu (début janvier) faute de personnels.

L'ensemble des 65 stagiaires, en cours de formation, s'insurgent contre cette situation et ne sauraient accepter une telle issue. »

Le SNUipp-FSU a été reçu le 10 novembre par le directeur du cabinet de la Ministre de l'Education Nationale qui nous a assuré qu'il souhaitait trouver rapidement une solution car il était hors de question d'arrêter la formation. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Qu'envisagez-vous quant au devenir de l'école Faubourg du Bois d'Abbeville dont les postes ont été transférés sur l'école maternelle Soleil Levant et l'école primaire Beffroi, à la rentrée 2016 ?

L'actualité récente nous interroge sur une question qui ne relève pas du CDEN. Nous aimerions savoir si tous les T2 vont être inspectés cette année, alors que le directeur de cabinet de la Ministre a affirmé au SNUipp-FSU le 10 novembre que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle évaluation des enseignants, les T2 devraient dorénavant bénéficier d'un accompagnement et non plus être inspectés comme antérieurement.

Le SNES-FSU se réjouit que les CO-Psy et les directeurs de CIO soient en passe d'être enfin reconnus et confortés dans leurs missions de psychologues grâce à la création du corps unique, regroupant sans les confondre, les psychologues du 1^{er} et du 2nd degré. Le CTM du 16 novembre examinera le décret fondateur qui devra paraître avant fin 2016. Ce nouveau statut constitue une reconnaissance de l'action de ces personnels au quotidien pour faire que l'orientation ne soit pas le simple couperet qui sanctionne les élèves par une affectation parfois subie, mais un outil pour les aider à progresser dans leur construction de futur adulte. C'est une autre vision de l'orientation prenant en compte les besoins et attentes des adolescents pour l'aide à la construction de leurs projets de formation professionnelle.

Mais, dans le même temps, les CIO continuent à fermer et à fusionner dans les départements, dégradant les conditions de travail des personnels et d'accueil des publics, créant une inégalité d'accès à ce service public dans des zones rurales comme dans des secteurs urbains défavorisés.

Le 10 novembre, à l'occasion de l'action nationale organisée par le SNES-FSU, des CO-Psy et DCIO, personnels des CIO, enseignants et parents d'élèves se sont rassemblés devant le rectorat pour exiger le maintien du réseau des CIO et défendre la qualité des conditions de travail et d'accueil. Une délégation SNES-FSU, reçue en audience par M. le SG du rectorat a pu faire part de ces revendications et échanger sur les situations CIO par CIO.

Les 6 CIO de la Somme sont impactés par le désengagement du Département et par la carte des CIO décidée par le Ministère : Les CIO de Friville-Escarbotin et d'Albert ne doivent leur maintien qu'à la bonne volonté des collectivités communales de financer leur hébergement, c'est dire si leur existence est suspendue aux décisions politiques les plus locales !

Si les CIO d'Abbeville, de Péronne et d'Amiens sud sont pérennes de par leur statut de « CIO Etat », les conditions nouvelles qui leur sont imposées ne lassent pas de nous inquiéter pour l'avenir très proche : A Péronne, réaménagements (réduction) des locaux pour les partager avec un service de la circonscription.

A Abbeville, le relogement du CIO, qui sera expulsé au 31 décembre 2016 de ses locaux actuels par le Conseil départemental, n'est pour l'instant pas assuré.

Quant au CIO Amiens sud, son destin semble lié à celui du CIO Amiens nord – ce dernier privé de statut suite au désengagement du Département et au refus du Ministère de le transformer en « CIO Etat ». Le rectorat prévoit un « regroupement sur site » des 2 CIO, stratégie avancée pour les préserver d'une fusion, et qui implique leur déménagement et leur installation à la même adresse. Le SNES-FSU prend acte de ce choix stratégique mais ne peut s'en satisfaire.

Outre qu'en termes d'organisation, l'accueil et la gestion des publics seront forcément compliqués sinon dégradés, cela va forcément engendrer une confusion pour les familles et les élèves, mais aussi pour les interlocuteurs et partenaires des CIO (chefs d'établissement, équipes pédagogiques des EPLE des 2 districts) et l'ensemble des partenaires extérieurs à l'Education nationale. Par ailleurs, il s'avère que l'offre de locaux publics sur Amiens n'est pas à même d'héberger dans le même lieu les deux CIO (2 équipes de 20 personnes environ) dans des conditions respectueuses de leurs missions (les discussions en cours avec Canopé tendent à le démontrer).

Pour des conditions d'exercice et d'accueil des CIO à la hauteur des besoins des élèves, étudiants et leurs familles, le SNES-FSU continue d'exiger la reprise progressive par l'Etat de tous les CIO, à commencer dans notre académie par le CIO Amiens nord.